

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR
LES PARTICULIERS RESIDANT A LE PALAIS**

Le demandeur bénéficiaire : Madame Monsieur

Nom d'usage :

Nom de famille (nom de naissance si différent du nom d'usage) :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

N° de téléphone :

Courriel¹ :

Date :

Signature :

Si le bénéficiaire est un mineur :

Nom de famille :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Je soussigné le demandeur atteste sur l'honneur être le représentant légal du mineur bénéficiaire et atteste qu'il réside à mon domicile Palantin.

Date :

Signature :

Je soussigné le demandeur prend l'engagement sur l'honneur, pour une durée de la convention, à ne percevoir qu'une seule subvention, à ne pas revendre le vélo à assistance électrique (VAE) aidé sous peine de restituer la subvention à la ville, à apporter la preuve aux services de la ville, qui en feront la demande, qu'il est bien en possession du vélo à assistance électrique aidé.

Date :

Signature :

¹ Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires à l'exception du courriel qui est facultatif (la communication de cette dernière information permet de traiter votre demande dans de meilleurs délais). Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au versement de la subvention. Les destinataires des données sont les agents de la Mairie de Le Palais. Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

AIDE A L'ACHAT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUES NEUFS

La ville de Le Palais a créé une subvention versée en cas d'achat, par des particuliers résidant à Le Palais, d'un vélo à assistance électrique (VAE). Cette aide financière s'inscrit dans la politique de la ville de favoriser les déplacements non polluant en milieu urbain. Le montant de cette subvention est fixé à 100€ par ménage pour l'acquisition d'un VAE. Un seul vélo par ménage peut être subventionné. La demande doit être formulée dans les **6 mois** suivant la date de facturation du VAE.

Listes des pièces à fournir

Un dossier incomplet ne pourra être instruit.

- Le formulaire de la demande de subvention pour les particuliers résidant à Le Palais signé,
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité,
- Un relevé d'identité bancaire ou postale du bénéficiaire,
- Copie d'un justificatif de domicile en France de moins de trois mois : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer,
- Copie de la facture d'achat du VAE (la facture doit notamment mentionner le nom du demandeur, prénom, son adresse, ainsi que les références et prix du VAE). La date d'acquisition indiquée sur la facture (ou la date de la commande si différente de la date d'acquisition) doit être postérieur ou égale au 14 mai 2019,
- Copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat du VAE. Toutes les pages de l'avis d'imposition doivent être transmises à l'ASP (agence de services et de paiement),
- L'engagement par une attestation sur l'honneur, pour la durée de la convention, à ne percevoir qu'une seule subvention, à ce que l'acquéreur ne revende pas le VAE sous peine de restituer la subvention à la ville, à apporter la preuve aux services de la Mairie, qui en feront la demande, que l'acquéreur est bien en possession du VAE,
- Une copie du certificat d'homologation du VAE.